

C. C. WEPPEES

Communauté de Communes du Pays de Weppes

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2007

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le dix-huit juin deux mille sept à vingt heures , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de RADINGHEM-EN-WEPPEES, après convocation légale faite le 8 du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

Étaient présents : M. DELEPAUL, Mme VERSCHELDE, Mme ELOIRE, Mme LUNG, MM. LECLERCQ, VASSEUR, BARBRY, LHERMITTE, HUCHETTE, COEVOET, LEBLEU, WACRENIER, BAJEUX, DURIEZ, DEBOURSE, BORREWATER, BERNARDEAU

Absents excusés : M. CAPPELLE.

=====

1°) Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 3 avril 2007

Le procès verbal de la précédente réunion est accepté à l'unanimité sans remarque particulière.

2°) Approbation du Compte Administratif 2006

Sous la présidence de M. BORREWATER, vice-président, le Compte Administratif est détaillé.

Les résultats sont ainsi constatés :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement
Résultats de l'exercice 2006	9 255,02 €	279 231,53€
Résultats antérieurs reportés	299 734,44 €	370 578,73 €
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2006	308 989,46 €	649 810,26 €

Après délibération, le Conseil Communautaire vote le Compte Administratif 2006 à l'unanimité.

M. BORREWATER fait remarquer au Conseil Communautaire la baisse du résultat de fonctionnement qui est tout à fait logique étant donné l'augmentation des compétences de la Communauté de Communes qui induit une masse salariale plus importante et des coûts de fonctionnement en augmentation.

3°) Adoption du Compte de Gestion 2006

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur pour l'année 2006,

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Receveur Municipal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2006 et dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2006.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4°) Affectation du résultat d'exploitation

Vu l'Instruction M 14

Vu les budgets de l'exercice 2006 approuvés,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2006

DECIDE

L'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

1°) détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2006

Total des dépenses : 433 368,96
Total des recettes : 442 623,98
Résultat : 9 255,02

Report de dépenses : 100 879,81
Report de recettes : 0
Nouveau résultat : - 91 624,79
Résultat antérieur : 299 734,44
Résultat cumulé : 208 109,65

2°) Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2006

Total des dépenses : 1 845 478,06
Total des recettes : 2 124 709,59
Résultat : 279 231,53

3°) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006

Excédent antérieur : 770 578,73
Part affectée investissement : 400 000
Résultat à affecter : 649 810,26

Affectation par ordre de priorité

- Couverture du déficit d'exploitation par réduction des charges : 0
- Couverture du déficit d'investissement : 0
- Autofinancement complémentaire : 350 000
- Report à nouveau : 299 810,26

Les résultats définitifs dégagés ci dessus sont repris au Budget Supplémentaire 2007.

5°) Décision modificative

Monsieur le Président annonce au Conseil Communautaire la nécessité de procéder à une décision modificative budgétaire.

Cette décision modificative permettra de terminer de payer le marché de travaux 2006 et d'engager la procédure d'encaissement de l'Affaire Maillet/Mascart/Miélot.

La décision modificative va donc s'articuler de la façon suivante :

Investissement			Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	Dépenses		Recettes	
Art 2317	+ 52000,00		Art 673	+ 101 165,43	Art 7788	+ 102 723,11
Art 203	- 15000,00		Art 6411	+ 1 557,68		
Art 2031	+ 10000,00					
Art 2158	- 5000,00					
Art 2188	- 5000,00					
Art 2111	- 37000,00					

Suite aux explications du Président, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la décision modificative budgétaire.

M. BORREWATER s'étonne que la somme de 52 000 € pour financer les travaux de voirie n'ait pu être prévue au budget primitif de l'année 2007. Monsieur le Président indique qu'il était impossible au moment du vote du budget primitif de prévoir la totalité du coût du marché de voirie puisque la Communauté de Communes de Weppes n'était pas en possession du compte de gestion 2006 et qu'on ne pouvait donc pas reprendre les résultats.

6°) Retrait de la délibération d'attribution de compensation

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 27 février relative au reversement des allocations compensatrices aux communes.

Le contrôle de légalité a estimé que cette délibération n'était pas conforme et propose de procéder à son retrait et de relancer la procédure.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le retrait de la délibération du 27 février 2007.

Il est précisé que ce n'est pas le mode de calcul du reversement qui est remis en cause par la préfecture mais bien la procédure.

7°) Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet

Monsieur le Président insiste sur le fait que cette création de poste est totalement indépendante de la gestion unifiée du personnel. En effet, il s'agit bien d'une création de poste et non d'un transfert de personnel d'une commune vers la Communauté de Communes de Weppes.

La Communauté de Communes évolue, ses compétences actuelles engendrent des conséquences juridiques, financières et de gestion de personnel, il est donc nécessaire d'embaucher un attaché territorial qui puisse prendre en charge les dossiers actuels et à venir.

M. BAJEUX précise que la création du poste est de la responsabilité du Conseil Communautaire mais que le choix de l'attaché relèvera de la responsabilité du Président. Monsieur le Président tient à préciser que cette embauche suivra la même procédure que les précédentes, à savoir une décision collégiale des cinq maires qui assisteront aux entretiens.

M. LEBLEU pose la question du coût salarial. Il faut prévoir un coût de 60 000 € annuel pour la Communauté de Communes de Weppes.

M. BORREWATER explique que cette création de poste et le coût salarial qu'elle implique sont inévitables, notre intercommunalité doit absolument se structurer au niveau administratif.

Mme LUNG demande où se situera le bureau de l'attaché. Monsieur le Président indique que le bureau se situera au siège administratif, c'est-à-dire au sein de la mairie de Bois-Grenier et qu'à l'horizon 2010-2011, tout sera transféré dans le nouveau siège à Fromelles.

Monsieur le Président précise que ce poste donnera enfin à la Communauté de Communes de Weppes la possibilité de réaliser une analyse financière et de comprendre, entre autre, les raisons de la baisse des bases de la taxe professionnelle. Un des buts recherchés est de réaliser une plus-value financière qui permettra de compenser le coût salarial.

Monsieur le Président conclut en rappelant au Conseil Communautaire que les transferts de compétences doivent être effectifs au 1^{er} janvier 2008, les élus doivent prendre leurs décisions au mois de septembre et qu'il y a donc un gros travail administratif à prévoir entre les mois de septembre à décembre. C'est pourquoi la création de ce poste est proposée au 1^{er} août 2007.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la nécessité de créer un poste d'attaché territorial à temps complet au tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Weppes.

A la suite de ces explications et après délibération, le Conseil Communautaire juge le besoin justifié et crée un poste d'attaché territorial à temps complet au tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Weppes à compter du 1^{er} août 2007.

8°) Création d'une Indemnité Forfaitaire des Travaux Supplémentaires

Vu les textes de référence suivants :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°84-53 du 26/01/1984
- Le décret 2002-63 du 14/01/2002 relatif à l'IFTS des services déconcentrés
- L'arrêté du 14/01/2002 relatif à l'IFTS des services déconcentrés

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la nécessité de mettre en œuvre une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Monsieur le Président précise les catégories d'agents éligibles à cette indemnité et précise les montants moyens annuels que la Communauté de Communes de Weppes pourrait mettre en place :

Attaché Territorial

L'IFTS suivra le traitement suivant :

Grade	Montant de référence	Coefficient multiplicateur	Nombre d'agent	Crédit global maximal
Attaché	1056,36	8	1	8450,88

Ces montants seront indexés sur la valeur du point fonction publique.

Il est proposé d'attribuer l'IFTS aux agents stagiaires et titulaires.

Monsieur le Président précise que ce montant sera attribué individuellement par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite du crédit alloué et de la limite maximale individuelle selon les critères de modulation suivants :

- Le niveau de responsabilité
- L'animation d'une équipe
- Les agents à encadrer
- L'accueil et la qualité du service rendu
- La charge de travail

A la suite de ces explications, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la mise en œuvre de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

9°) Création d'un tarif TransWeppes

Monsieur le Président fait un point sur TransWeppes. Bien que déficitaire, le budget de TransWeppes est strictement conforme aux prévisions.

Monsieur le Président présente les trois orientations de la commission transport :

- Création d'un Pass annuel pour les navettes du mercredi
- Travailler avec les associations
- Changer le circuit du mardi

Monsieur le Président laisse ensuite la parole à M BORREWATER, membre de la commission transport. M. BORREWATER indique que le Pass serait à utiliser uniquement pour les navettes du mercredi sans contrainte de distance, de poinçonnage et avec un coût pour les usagers fortement réduit puisque la commission propose de le fixer à 30€. Un des objectifs est d'impliquer les associations en leur permettant de proposer l'achat du Pass en même temps que l'inscription à leur association. Il est donc prévu d'envoyer un courrier à toutes les associations et de prévoir un stand TransWeppes aux forums des associations.

M. HUCHETTE trouve cette solution intéressante et propose un essai d'un trimestre plutôt qu'une année. Mme VERSCHELDE indique que si la Communauté de Communes de Weppes s'engage avec les associations, il faut partir sur 1 an car des inscriptions seront peut-être influencées par cette nouvelle possibilité de transport à coût réduit et qu'il n'est pas correct d'interrompre au bout d'un trimestre.

M. HUCHETTE déplore le manque d'arrêt étant donné un territoire épars. Il faudrait négocier avec le transporteur et partir vers un service à la personne, notamment pour les personnes âgées. M DEBOURSE fait remarquer qu'il existe déjà le transport à la demande.

M. HUCHETTE fait la proposition pour le mercredi de doubler le nombre d'arrêts et donc de diminuer le nombre de passages. Monsieur le Président indique que cette solution sera mise à réflexion si le Pass ne marche pas.

Monsieur le Président annonce ensuite au Conseil Communautaire avoir été contacté par M. KANNER du Conseil Général. Leur attention s'est portée sur TransWeppes et le Conseil Général trouve notre service très intéressant puisqu'il répond à un besoin de la population et qu'il correspond au type de service qu'ils veulent mettre en place. Le Conseil Général propose donc un partenariat. TransWeppes pourrait servir de référence auprès d'autres territoires ruraux et la Communauté de Communes de Weppes pourrait se voir attribuer une aide financière du Conseil Général.

Mme VERSCHELDE indique que si un partenariat est réalisé entre le Conseil Général et la Communauté de Communes de Weppes, il faudrait insister sur le déplacement des personnes handicapées car aujourd'hui le coût actuel des transports personnalisés est trop élevé.

M. BORREWATER revient sur la troisième orientation proposée par la commission transport. Le circuit du mardi matin à destination de Fournes-en-Weppes ne fonctionne pas, il est donc proposé de le modifier et de créer une destination jusqu'au centre commercial Auchan Englos avec 4 points d'arrêts : Castorama, Décathlon, la nouvelle galerie et Norauto.

M. HUCHETTE fait part de la demande d'élus d'Annœullin d'obtenir des informations sur TransWeppes. Monsieur le Président indique qu'un dossier et des plaquettes de présentation leur seront envoyés.

Monsieur le Président propose de passer au vote du nouveau tarif :

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le bilan de la commission transport.

Une nouvelle modalité de fonctionnement est proposée :

- Un pass annuel pour les navettes du mercredi au prix de 30 €.

Après examen de cette nouvelle modalité, le Conseil Communautaire valide la création d'un pass annuel dont le montant sera de 30€.

10°) Création de commissions de travail

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que de manière à préparer au mieux l'année 2008 au niveau des transferts de compétences et de la mise en œuvre de la gestion unifiée du personnel technique, il est proposé la création de trois commissions de 7 membres chacune. Au sein de ces commissions prendront place d'office Sylvain JOAO et Olivier CARLIER pour animer, faire les comptes-rendus et conseiller.

Les trois commissions auront pour thèmes :

- A) La compétence médiathèque
Définir la compétence (mise en réseau ou création d'une médiathèque intercommunale...) , étudier les organisations possibles (personnel, bénévoles, transferts de bâtiments....)
- B) La compétence Espaces Verts / Equipements sportifs / partie communale des Routes Départementales
Préciser quantitativement les transferts. Quels espaces verts ? Quels bâtiments ? Quelles sections de RD ? Préciser ce que chaque commune y fait aujourd'hui et ce qui est envisagé ou souhaité pour demain (moyens et niveaux de services actuels et futurs, projets d'aménagements...)
- C) L'organisation du service technique intercommunal
Préciser les modalités d'intervention dans le cadre d'une gestion unifiée du personnel (implantation, fonctionnement des équipes, modalités des horaires). Elaborer la trame du règlement intérieur.

Ces trois commissions devront se réunir très vite. Il faut donc des gens disponibles, prêts à s'investir dès le mois de juin, au début du mois de juillet, si possible un peu au mois d'août et au début du mois de septembre. En effet, les décisions officielles et définitives à prendre doivent l'être en septembre 2007.

Le travail préparatoire des trois commissions consiste à :

- Rédiger explicitement l'objet de la compétence transférée
- Rédiger les chartes de fonctionnement interne définissant les niveaux de services
- Examiner les impacts de ces transferts de compétences et définir l'organisation des services de la Communauté de Communes de Weppes pour y répondre dans le cadre d'une gestion unifiée du personnel.

Ce travail préparatoire doit être achevé pour mi-septembre au plus tard.

Les réunions des commissions donneront lieu à un compte-rendu vu en réunion des maires.

Mme LUNG demande s'il est possible de prévoir un suppléant en cas d'absence du titulaire. Cela est envisageable mais il faut s'assurer d'une bonne liaison entre les deux membres.

M. HUCHETTE souhaite qu'un écrit sur le travail préparatoire soit envoyé aux membres des commissions. Monsieur le Président indique qu'il est prévu d'envoyer un dossier technique.

Les premières commissions sont fixées de la manière suivante :

- Commission médiathèque : le mercredi 20 juin à 18 heures en mairie de Bois-Grenier
- Commission Espaces Verts / Equipements sportifs / partie communale des Routes Départementales : le samedi 23 juin à 8 heures en mairie de Bois-Grenier
- Commission organisation du service technique intercommunal : le lundi 25 juin à 20 heures en mairie de Bois-Grenier.

11°) Communications du Président et questions diverses

↳ Monsieur le Président indique les prochaines réunions des maires :

- Le 28 juin 2007 à 9h30 en mairie de Bois-Grenier
- Le 09 juillet 2007 à 9 h30 en mairie de Bois-Grenier

↳ Monsieur le Président fait un point sur les marchés récemment conclus :

- Concernant le balayage des fils d'eau : le marché a été attribué à l'entreprise BART pour un montant annuel de 3 734,70 € TTC. Il s'agit d'un marché d'un an reconductible deux fois.
- Concernant la signalisation permanente et temporaire : le marché a été attribué à l'entreprise LACROIX Signalisation. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un minimum annuel de 5 000 € HT et un maximum annuel de 20 000€ HT, d'un an reconductible deux fois.
- Concernant le logiciel marché, la Communauté de Communes de Weppes a fait l'acquisition d'un logiciel comprenant plusieurs modules pour la rédaction des marchés et leur suivi financier. Le contrat porte sur l'acquisition des licences pour 4 144 € HT, l'installation et la formation pour 4 000 € HT et sur la maintenance et l'assistance téléphonique pour 1 369,80 € HT par an.

↳ Monsieur le Président évoque ensuite l'appel d'offres pour les travaux de voirie de l'année 2007. L'appel d'offre vient d'être lancé, la date de limite des offres est fixée au 23 juillet 2007. Le programme porte sur la réfection et les aménagements de la rue du Bas Pommereau à Aubers, les aménagements de la rue des Obeaux à Radinghem, les aménagements de la Rue d'Erquinghem à Bois-Grenier. L'estimation de ce marché est fixée à 1 055 000 € TTC. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 23 juillet à 16h30.

↳ Monsieur le Président fait un point sur le fauchage et demande si un membre du Conseil Communautaire a une remarque à formuler. M. LECLERCQ évoque le souci de visibilité dans certains virages. M. JOAO indique qu'il est possible de demander au service technique intercommunal de faire un fauchage ponctuel dans les endroits posant problème. Monsieur le Président demande donc à M. LECLERCQ de transmettre une liste des endroits où la visibilité est mauvaise.

↳ Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un courrier a été envoyé aux personnes qui possèdent un composteur en leur proposant soit de leur attribuer un nouveau composteur plus efficace ou d'opter pour un bac biodéchets. Sur les 112 foyers concernés, on compte 32 demandes de composteurs, 28 demandes de bacs, 2 foyers qui ne veulent rien et 3 foyers où les personnes ont déménagé. Ils restent donc 47 courriers sans réponse. Monsieur le

Président indique que deux points sont encore à l'étude : la taille du composteur et la possibilité de fournir gratuitement plusieurs composteurs aux foyers possédant un grand terrain. M. HUCHETTE souhaite que l'on communique sur l'utilité du compostage, cela sera fait dans le prochain Espaces en Weppes.

- ↳ Monsieur le Président évoque ensuite les Foulées des Weppes qui se dérouleront le 1^{er} Juillet 2007 à Aubers. L'objectif de cet évènement étant de faire connaître notre territoire. Il insiste sur l'importance de la présence des élus.
- ↳ Enfin, Monsieur le Président annonce qu'un stagiaire a réalisé le site internet de la Communauté de Communes de Weppes dont l'adresse est www.ccweppes.fr et invitent les communes à prévenir le secrétariat de la Communauté de Communes si elles désirent que des informations soient reprises dans le site.
- ↳ M. LEBLEU indique avoir lu qu'un curage serait réalisé au mois de décembre. M. JOAO précise qu'il s'agit en fait d'hydrocurage.
- ↳ M. LECLERCQ revient sur les travaux de voirie des rues de Mauquissart et de Valmonchy il y a deux ans, le Conseil Général avait accordé l'implantation de panneaux qui n'a toujours pas été réalisée. M. JOAO demande que l'autorisation du Conseil Général lui soit transmise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Les membres de la C.C.Weppes,

Le Président,